

## MOTION 1

Luxembourg, le 23 janvier 2025

### La Chambre des Députés


- Considérant le 6<sup>ème</sup> rapport du *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC) de l'ONU qui décrit les effets néfastes importants du dérèglement climatique sur la nature et les populations dans toutes les régions, affectant particulièrement les plus vulnérables, ainsi que les mesures d'adaptation insuffisantes déjà en place ;
- Considérant les mesures déjà mises en place ou prévues dans le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg pour la période 2021-2030 (PNEC) ;
- Considérant la stratégie et le plan d'action pour l'adaptation aux effets du dérèglement climatique au Luxembourg pour la période 2018-2023 ;
- Considérant la prise en compte limitée dans les deux plans mentionnés des effets du dérèglement climatique sur le monde du travail et l'évolution des risques professionnels ;
- Considérant les propositions en matière d'adaptation aux effets du dérèglement climatique développées en 2022 par le Klimabiergerrot ;
- Considérant la motion du 25 octobre 2022 déposée par l'honorable député Max Hahn (DP) qui invitait le gouvernement à poursuivre et à accélérer entre autres ses efforts dans

l'adaptation au dérèglement climatique ;

- Considérant l'étude RISK2050 commanditée en 2022 par le Ministère de l'Economie qui porte sur l'analyse des risques physiques dont le dérèglement climatique pour l'économie luxembourgeoise en mettant l'accent sur le niveau managérial des entreprises ;
- Considérant la prise en compte tardive par l'action publique de la protection des travailleurs face aux enjeux climatiques et l'absence dans la plupart des pays de plans spécifiques d'adaptation au travail ;
- Considérant l'émergence progressive de travaux scientifiques dans nos pays voisins pouvant guider l'action publique en matière de protection des travailleurs face aux enjeux climatiques ;
- Considérant que les travaux en vue de l'élaboration d'une mise à jour de la stratégie et du plan d'action pour l'adaptation aux effets du changement climatique au Luxembourg sont censés être en cours ;

#### **invite le Gouvernement**

- à élaborer une stratégie et un plan d'adaptation aux effets du dérèglement climatique ambitieux pour les années à venir qui prend adéquatement en compte l'impact du dérèglement climatique sur le monde du travail et sur les risques professionnels ;
- à impliquer étroitement les partenaires sociaux dans l'élaboration des stratégies et plans d'adaptation aux effets du dérèglement climatique qui ont trait au monde du travail ;
- à prendre en considération dans ce contexte les données relatives aux risques professionnels collectées et traitées par les administrations et services publics dans les domaines du travail, de la sécurité sociale et de la santé ;
- à favoriser le développement de la recherche scientifique sur l'impact sur la santé au travail et sur la prévention des risques suite aux effets du dérèglement climatique et à la transformation des organisations du travail liée à la transition écologique.



David Wagner



Marc BAUM